



Élections du Comité Technique de la DIRM MEMN

6 décembre 2018

Créées en 2010, les DIRM peinent encore à être reconnues des usagers. Composées de manière hétérogène sur une très large façade maritime, le fonctionnement interne de ces structures n'est pas aisé et s'avère insatisfaisant.

Le programme du gouvernement **Action Publique 2022 (AP 2022)**, ayant pour objectif de réformer l'Administration de l'État, les DIRM, telles qu'elles existent aujourd'hui, pourraient être impactées.

Conduit de manière concomitante, le **projet Affaires Maritimes 2022 (AM 2022)** de la Direction des Affaires Maritimes apportera de profonds bouleversements et impactera lui aussi directement plusieurs services des DIRM.

Vos représentants **CFDT et UNSA** participent, à ce titre, à toutes les réunions organisées par le Directeur des Affaires Maritimes avec les organisations syndicales afin de suivre cette réforme avec attention et tenir informer les agents.

Ces évolutions concerneront principalement l'inspection des navires (**CSN**) avec l'arrêt de certaines visites de sécurité, **la signalisation maritime**, les centres de stockage Polmar, le sauvetage et la surveillance (**CROSS**), les lycées maritimes (**LPM**), le positionnement et le port d'attache des patrouilleurs **Thémis** et Iris et **des vedettes**, sans oublier le devenir de la **MICO**, le déploiement du numérique dans la **formation professionnelle maritime**, et indirectement **les services supports**.

Le Comité Technique est l'instance de représentation des fonctionnaires, et de dialogue avec leur employeur public, donnant un avis sur les questions collectives.

Les élus des Comités Techniques (CT) de la DIRM MEMN, seront chargés de défendre vos intérêts dans les nombreuses réorganisations à venir durant la mandature 2018-2022.

C'est la raison pour laquelle, la **CFDT et l'UNSA** présentent, sur **une liste commune, des candidats éligibles expérimentés** qui, pour la plupart, ont déjà siégé dans les instances suivantes :CT, CHSCT et CLAS durant le mandat précédent (2014-2018).

Pour la mandature 2018-2022, la **CFDT et l'UNSA REVENDIQUENT** :

- un **véritable dialogue social** dans le respect de la pluralité syndicale.
- l'accès de chacune et chacun à **la mobilité sans considération comptable (RBOP)**.
- le **respect des règles d'hygiène et de sécurité** tant sur le plan matériel (locaux, déplacements, pénibilité) que psychosocial (stress, harcèlement).
- le **respect du statut de fonctionnaire** pour occuper les emplois publics (Le recours aux contractuels existe déjà et représente 1 agent sur 5)

et de manière non exhaustive au niveau national :

Pour les Lycées Professionnels Maritimes :

- 1. la création d'un conseil supérieur de l'éducation maritime** à l'image des conseils supérieurs de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.
- 2. l'instauration d'une autorité académique unique et nationale.**
- 3. la dotation par l'état** aux établissements **de moyens humains et techniques**, avec l'aide des conseils régionaux, correspondant aux nouvelles formations et aux réformes en cours. CAP, BAC PRO, BTS.
- 4. la création d'au moins 1 BTS** dans les 12 lycées professionnels maritimes répartis sur le littoral.

Pour les Centres de Sécurité des Navires :

1. la mise en place d'un véritable **plan amiante** pour les inspecteurs de la sécurité des navires
- 2. le maintien de la résidence administrative** de **tous** les inspecteurs de la sécurité des navires malgré la réorganisation territoriale annoncée.

Pour les Patrouilleurs et Vedettes des Affaires Maritimes :

- 1- **le maintien du port d'attache actuel des 2 patrouilleurs** l'Iris (Lorient) et le Thémis (Cherbourg)
- 2- **l'armement d'un nouveau patrouilleur** en Méditerranée en remplacement de la VRS Mauve et le **maintien en des 2 autres vedettes régionales** à Boulogne-sur-Mer et à La Rochelle.

Pour les Phares et Balises :

- 1- **le maintien** de toutes les structures dans leur implantation actuelle.
- 2- la **sauvegarde des effectifs** dans toutes les catégories de personnels afin de continuer à assurer les missions.
- 3- une **répartition équitable** des moyens financiers et matériels entre les subdivisions et les services.

Pour tous les services :

- 1- **la fin de la diminution des effectifs** afin de pouvoir assurer correctement les missions.
- 2- le **maintien de la gestion de proximité des agents des DIRM** sans mutualisation avec d'autres structures de l'Administration de l'Etat.

Le 6 décembre 2018
Faites le choix de l'équité

Voter pour la liste commune UNSA - CFDT